

Avis aux opérateurs économiques

Le Ministère du Commerce informe les opérateurs économiques personnes physiques ou morales qui n'ont pas procédé à la modification de leurs registres du commerces pour l'obtention du code électronique "RCE", que l'opération de modification leurs registre du commerce sera définitivement clôturée le 21 février 2021.

En conséquence, les opérateurs économiques retardataires, sont invités à se rapprocher auprès des antennes locales du CNRC pour la mise en conformité de leurs extraits de registre du commerce, toute en respectant les mesures de prévention contre la propagation du Coronavirus (COVID 19).

